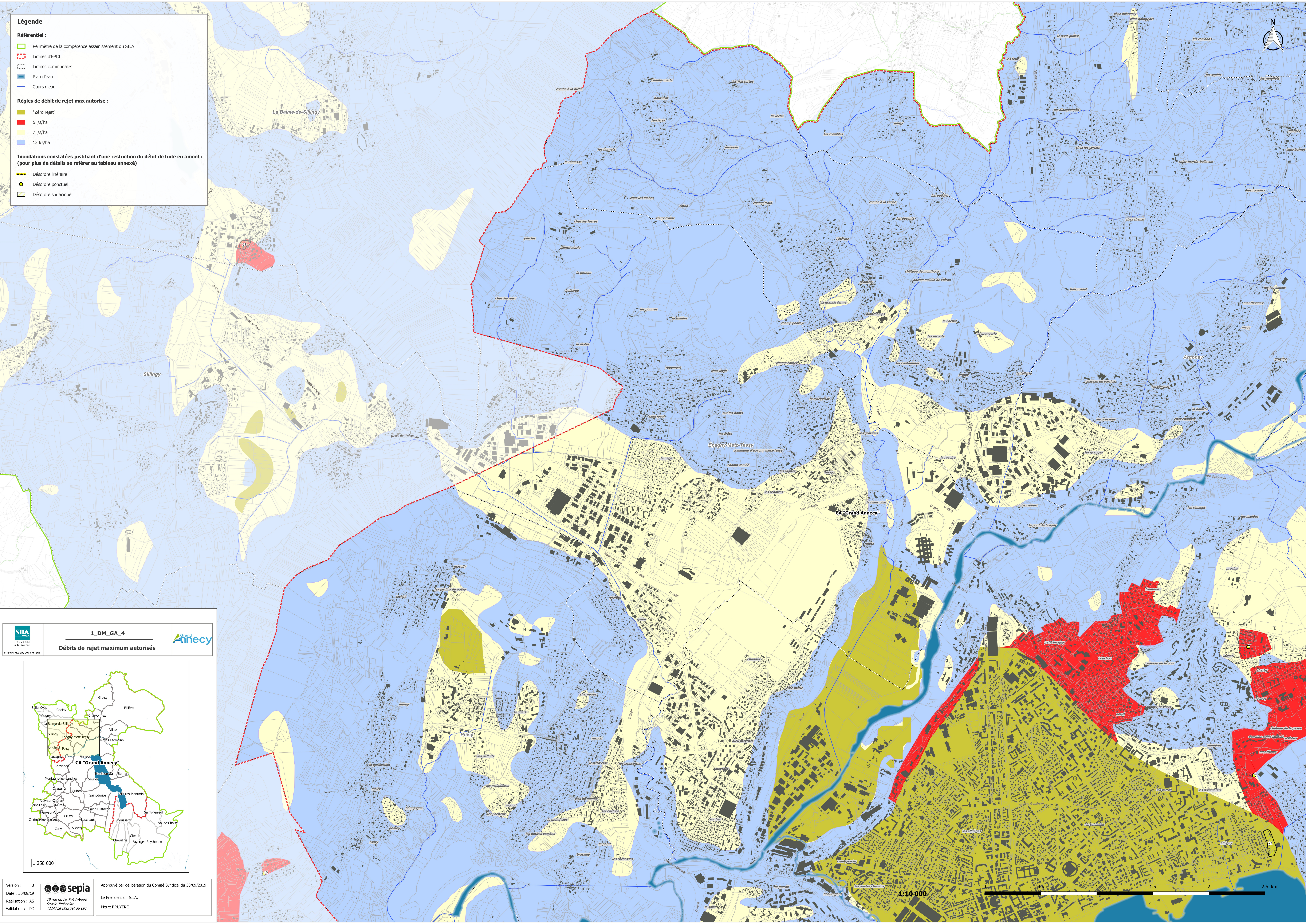




Légende

Référentiel :

- Perimètre de la compétence assainissement du SILA
- Limites d'EPCI
- Limites communales
- Plan d'eau
- Cours d'eau

Règles de débit de rejet max autorisé :

- "Zéro rejet"
- 5 l/s/ha
- 7 l/s/ha
- 13 l/s/ha

Inondations constatées justifiant d'une restriction du débit de fuite en amont :
(pour plus de détails se référer au tableau annexe)

- Désordre linéaire
- Désordre ponctuel
- Désordre surfacique

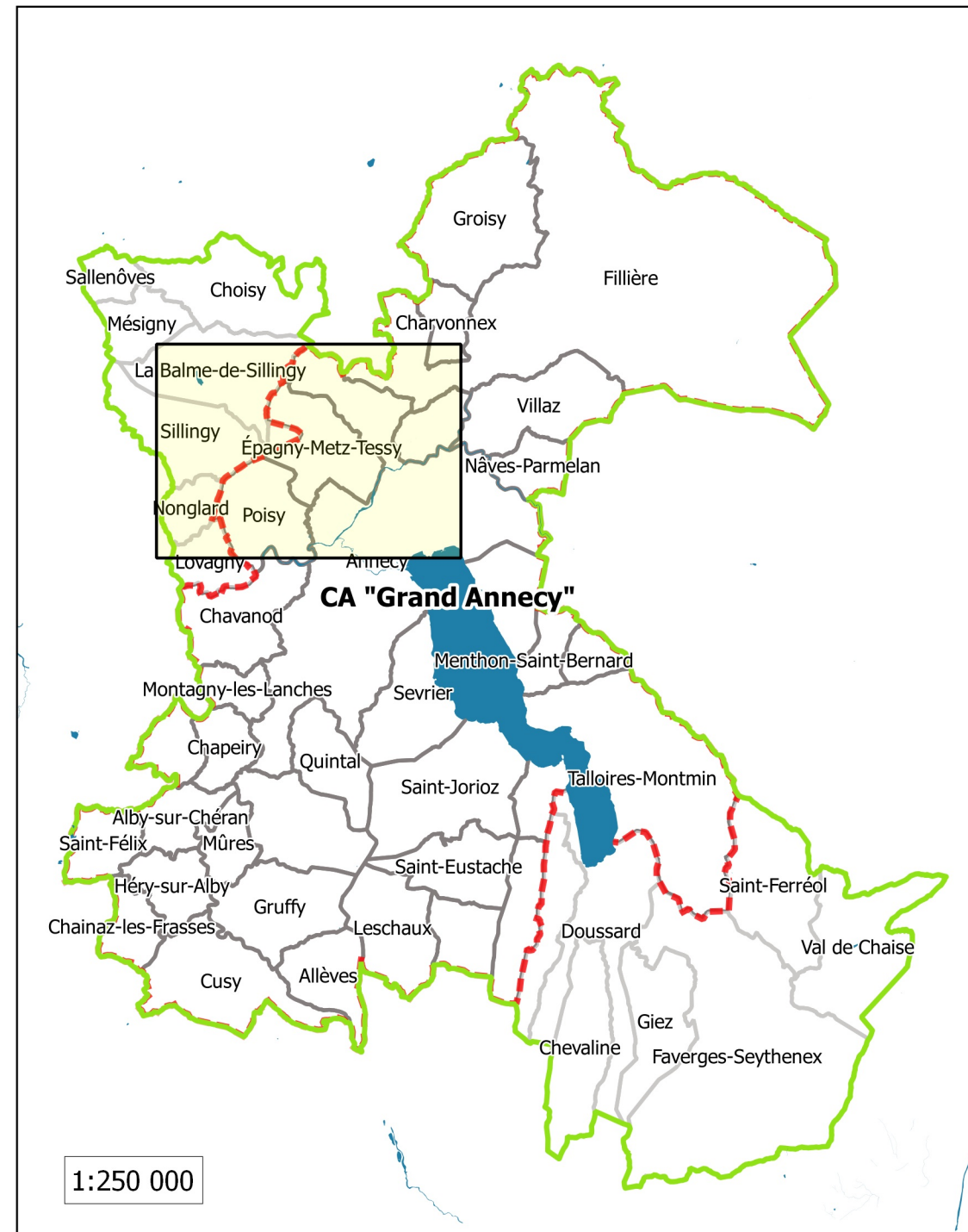


L'aggrégation
A la source

1_DM_GA_4

Débits de rejet maximum autorisés





1:250 000

Version : 3

Date : 30/08/19

Réalisation : AS

Validation : PC



19 rue du lac Saint-André
Savane Technologique
73370 Le Bourget du Lac

Approuvé par délibération du Comité Syndical du 30/09/2019

Le Président du SILA,
Pierre BRUYERE